

### La résidence Edilys

La résidence est entourée de nombreux services, commerces et dispose d'une ligne de bus à proximité. Edilys La Vallée accueille **67 résidents** autonomes et semi-autonomes et propose à la location des appartements T1, T1 bis et T2 de 24 à 50 m<sup>2</sup>.

**Divers services hôteliers** sont proposés (cuisine réalisée sur place, nettoyage du linge, ménage, activités d'animation...).



### Où nous trouver ?

Située au coeur du quartier du Levy-Paramé, Edilys Saint-Malo La Vallée dispose d'un bâtiment à l'architecture soignée, rénové en 2016, à proximité d'un bel espace vert : le parc de la Vallée Verte.

### Qui contacter ?

Anne Blanchet, responsable de la résidence, et le secrétariat de direction sont à votre disposition pour tout renseignement (cf. coordonnées ci-dessous).



Résidence Edilys La Vallée

2, allée de la Goëlette 35400 SAINT-MALO

Tel : 02 99 40 40 35 • Fax : 02 99 56 07 81

Email : [edilys.stmalo@argo-asso.com](mailto:edilys.stmalo@argo-asso.com) • [www.edilys-argo.com](http://www.edilys-argo.com)

## Les tarifs

- **TARIFS HÉBERGEMENT** (intègrent les repas petit-déjeuner, déjeuner et dîner)

	Prix journée Hébergement	Ticket modérateur dépendance	Reste à charge résident	Soit en moyenne par mois
<b>Appartement T1</b>	61,01 €	6,63 €	67,64 €	<b>2 057,38 €</b>
<b>Appartement T1 BIS</b>	64,89 €	6,63 €	71,52 €	<b>2 175,40 €</b>
<b>Appartement T2</b>	51,90 €	6,63 €	58,53 €	<b>1 780,29 €</b>
<b>Logement Petite Maison</b>	62,16 €	6,63 €	68,79 €	<b>2 092,36 €</b>

- **TARIFS HEBERGEMENT TEMPORAIRE**

	Prix journée	Ticket modérateur	Total journalier
<b>Personne seule</b>	65,32 €	6,63 €	<b>71,95 €</b>

*NB : Aux tarifs indiqués, les résidents conservent à leur charge leurs impôts personnels, la taxe d'habitation, l'assurance multi-risques habitation, la ligne téléphonique, les petits frais personnels.*



## Les aides financières

Vous pouvez prétendre à différentes aides financières :

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (déjà déduite du tarif ci-dessus)
- **L'Allocation Personnalisée au Logement**
- **L'Aide Sociale** (destinée aux résidents dont les revenus ne suffisent pas à assurer les frais d'hébergement).

Vous pouvez bénéficier par ailleurs de l'**Aide à l'Accueil temporaire**. Cette aide est reversée par le Conseil Départemental en fonction des revenus.

*> Pour davantage d'informations sur ces aides, le secrétariat de la résidence est à votre disposition.*



**A savoir :**  
La résidence Edilys fait partie d'un réseau à but non lucratif, Argo.  
Pour plus d'infos, consultez notre site internet : [www.argo-asso.com](http://www.argo-asso.com).